

2022 **Désertif'Actions**

L'agroécologie, une aubaine pour l'atteinte des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres

Selon la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) correspond à « un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'un écosystème et d'échelles spatio-temporelles spécifiques ». Autrement dit, s'il est impossible d'atteindre une situation d'arrêt total de la dégradation des terres, une situation de neutralité combinant une réduction du taux de dégradation des terres et une restauration des terres dégradées doit permettre de fixer le cap. La mise en œuvre de la NDT via la gestion durable des terres a des objectifs multiples. Elle doit à la fois contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (stockage du carbone organique dans les sols), à la protection de la biodiversité et assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers le renforcement d'une gouvernance foncière responsable. Ainsi la NDT consolide les synergies entre les trois conventions de Rio et contribuent significativement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

La neutralité en matière de dégradation des terres : des objectifs ambitieux pour fin 2030

Lors du Sommet Rio+20 en 2012, dans leur déclaration « l'avenir que nous voulons », les pays membres de l'Organisation des Nations-Unies prennent l'engagement mondial de lutter pour un monde neutre en matière de dégradation des terres. Trois ans plus tard, cet engagement est traduit dans l'Objectif du Développement Durable 15 – cible 15.3 de l'Agenda 2030.

ODD 15 – Cible 15.3 : *D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, en intégrant les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer à atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres.*

Naturellement, dans le cadre de son mandat, la CNULCD est désignée comme référente de cet objectif et impliquée dans la mise en œuvre d'actions concrètes que ce soit dans l'accompagnement au montage d'un fond spécifique (Fonds LDN – Mirova), ou dans l'appui des pays à formuler des cibles volontaires nationales et des plans d'actions pour atteindre la neutralité (à ce jour 127 pays et 450 millions d'ha ciblés). Et ceci sur la base du tryptique « éviter, réduire et restaurer » tel que préconisé dès 2016 par l'Interface Science Politique de la CNULCD¹. Plusieurs pays sont aujourd'hui dans l'élaboration de projets transformateurs en l'état de 14 notes conceptuelles, et de 6 projets régionaux en cours de construction. Malgré ces efforts, à moins de dix ans de l'échéance de 2030 il semble cependant peu probable que les objectifs assignés soient atteints. Une fois encore, la société civile souhaite lancer l'alerte et insister sur deux aspects majeurs à prendre en considération par la CNULCD et par les Etats.

¹ Voir le site de la CNULCD pour la synthèse (en anglais en français à cette adresse : <http://www2.unccd.int/publications/land-balance>)



Il est indispensable d'investir pour éviter et réduire la dégradation des terres autant que pour les restaurer

Parmi les recommandations du SPI en 2016, il a été fait mention de l'importance, dans la planification de la mise en œuvre de la NDT, de la nécessité de réaliser des évaluations préalables pour ensuite arbitrer les choix de réponses à mettre en œuvre sur la base de la hiérarchie : éviter, réduire puis restaurer. Force est de constater que la manière dont la CNULCD et les états ont engagé le processus de définition de leurs cibles nationales de neutralité, notamment en identifiant lors de leurs évaluations, les « hot-spots » de dégradation, a induit un biais majeur dans les réponses ainsi proposées pour l'atteinte des objectifs : la restauration de ces zones spécifiques, déjà très fortement dégradées, s'impose comme la seule option valable. Mais quid des zones moins dégradées qu'il est nécessaire de préserver, des zones en cours de dégradation plus avancées et pour lesquelles les paysans encore présents ont besoin d'un appui afin d'enrayer le processus de dégradation enclenché ? A ce stade, ces zones-là sont mécaniquement exclues des priorités, et par voie de conséquence les principes de l'évitement et de la réduction de la dégradation des terres sont quasiment absents des stratégies proposées. Deux inquiétudes majeures sont à évoquer :

- Le risque de tomber dans une mécanique de compensation est grand : celle de restaurer les terres dégradées pour équilibrer la balance et atteindre la neutralité mais laisser les terres continuer à se dégrader par ailleurs. Au-delà du principe même de compensation écologique qui n'est pas acceptable en tant que tel, la science nous montre que les pertes en capital naturel dégradé ne sont jamais récupérées à l'identique et sont donc irrémédiables. **Comment pouvons-nous consentir, en conscience, à cette érosion massive du capital naturel de la planète ?**

⇒ ***Les Etats doivent absolument considérer l'évitement et la réduction de la dégradation des terres au même titre d'urgence et de priorité que la restauration de ces dernières dans les actions qu'ils proposent pour atteindre leurs cibles de neutralité.***

- Les actions correctives à mener dans les territoires, quelles que soient les échelles d'intervention, doivent considérer en premiers bénéficiaires les populations paysannes des territoires concernés. Ce sont eux qui nourrissent et « tiennent » les territoires, à la maille la plus fine où ils sont les seuls à pouvoir agir efficacement. Ils font la richesse de ces zones rurales, et ils voient jour après jour leurs ressources productives se dégrader. Il s'agit donc d'une action de développement autant que d'environnement. Il est indispensable que les actions dédiées à l'atteinte des objectifs de neutralité les accompagnent afin qu'ils soient partie prenante de leur avenir et de celui de la planète, en évitant et réduisant la dégradation des terres, et en les restaurant lorsque nécessaire. **Comment est-il possible d'imaginer que des projets de restauration commerciale des terres, coûteux, mis en œuvre par des opérateurs extérieurs et mettant en péril les stabilités foncières, puissent suffire pour atteindre les objectifs de neutralité, mais aussi les autres objectifs de développement durable ?**

⇒ ***Les Etats doivent absolument agir pour le bénéfice premier de leurs populations en s'appuyant sur les opérateurs de développement locaux au service des territoires, en contribuant à en faire les acteurs principaux de l'atteinte des cibles de neutralité.***



L'agroécologie au service de la neutralité en matière de dégradation des terres

De nombreux projets scientifiques tendent à démontrer les bénéfices de l'agroécologie sur le terrain et la pertinence d'une transition basée sur l'agroécologie pour l'atteinte de nombreux ODD. L'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres ne fait pas exception. Pour rappel, un des enjeux majeurs de la NDT est de limiter voire stopper les processus de dégradation des terres agricoles, et de préserver les espaces naturels non affectés. A ce titre, nous pouvons trouver plusieurs arguments de pertinence dans les principes de l'agroécologie. Ces éléments sont éprouvés de manière empirique depuis des décennies par les acteurs sur le terrain, mais aussi validés depuis quelques années par les équipes de recherche investies sur les transformations des systèmes agraires. Tout d'abord pour stopper les processus de dégradation des terres agricoles et préserver ou leur redonner tout leur potentiel productif :

⇒ *Les pratiques agroécologiques sont efficaces pour préserver et restaurer les terres agricoles en limitant les facteurs de dégradation (préserver) et en favorisant les processus écologiques à l'œuvre (restaurer).*

Un inventaire des actions et initiatives portés par des acteurs du développement (ONG, chercheurs, institutions) dans plus de 30 pays² nous permet de mettre en avant 5 avantages techniques au déploiement des pratiques agroécologiques :

- Elles améliorent la fertilité du sol par l'enrichissement en matière organique (fumier, compost, BRF, engrais vert, alluvions...)
- Elles augmentent la biodiversité (faune du sol, variétés locales adaptées, diversité variétale spontanée, insectes pollinisateurs...) et donc la résilience des écosystèmes
- Elles préservent les ressources en eau en maintenant un microclimat et l'humidité du sol (cultures en étage, techniques de LCD...), et en protégeant les nappes phréatiques des pollutions (réduction des engrais, structure du sol, ...)
- Elles protègent des vents violents, de la sécheresse et de l'érosion par l'installation de haies vives, l'embocagement, la couverture permanente des sols...
- Enfin, elles permettent d'éviter le changement d'occupation des sols, tout en favorisant le développement de services annexes tels que la fourniture en bois de chauffe, en plantes aromatiques et médicinales, et en permettant un cadre de vie de qualité...

La liste non exhaustive de ces effets techniques directs des pratiques agroécologiques montre bien la pertinence de l'agroécologie pour limiter les facteurs de dégradation et favoriser les processus écologiques : pour le dire simplement, contribuer à l'atteinte des objectifs de NDT, aussi bien par les axes éviter et réduire que par l'axe restaurer. **Pourquoi alors ne pas considérer les principes de l'agroécologie et l'accompagnement des transitions agroécologiques dans la mise en œuvre des actions promues par les Etats ?**

⇒ *Les Etats doivent absolument intégrer l'agroécologie parmi les modèles pertinents à considérer pour l'atteinte de leurs cibles de neutralité et s'en inspirer pour nourrir les projets transformatifs en cours d'élaboration.*

Les principes de l'agroécologie, au-delà de ces considérations techniques strictes, montrent aussi une forte pertinence pour la préservation des espaces naturels non exploités par l'homme. En effet, face à

² Voir la dynamique Désertif'actions 2022 sur le site dédié : www.desertif-actions.org



l'augmentation démographique et donc des besoins alimentaires, et à la dégradation du caractère productif de certaines terres agricoles, l'enjeu de produire suffisamment pour nourrir la planète est fort. La perspective d'accélération du phénomène de changement d'occupation des sols est donc plus que jamais à craindre. A ce titre, l'agroécologie apporte des réponses de par sa capacité à l'intensification sur de petites surfaces.

⇒ *L'intensification agroécologique est un mode de production agricole basé sur l'utilisation durable des services écosystémiques. Elle permet à la fois d'obtenir une productivité élevée et d'amplifier les fonctionnalités naturelles des agroécosystèmes sur une surface donnée.*

La concertation ayant réunis les points de vues de plus de 700 contributeurs³³ a permis de montrer la pertinence de l'agroécologie pour limiter l'expansion des terres agricoles au détriment des espaces naturels.

- Sur une surface donnée, l'intensification agroécologique permet de produire plus en améliorant les rendements sur la durée, et mieux en améliorant la qualité des produits (et en limitant les effets négatifs sur l'environnement) ;
- En conséquence, elle permet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et leurs revenus économiques en connexion aux marchés de proximité ;
- Au final, elle permet de limiter les besoins d'expansion des terres agricoles en tirant un meilleur avantage des potentialités productives d'une surface donnée, et de maintenir un patrimoine nourricier stable.

Bien évidemment, cette équation vertueuse ne peut se réaliser sans conditions adéquate de développement, que ce soit autour de l'accès au foncier, à l'eau et aux espaces communs, ou autour des politiques publiques d'accompagnement. **Comment imaginer un développement harmonieux dans les territoires ruraux grâce à la transition agroécologique sans des politiques locales et nationales adaptés et en appui à cette transition ?**

⇒ *Les Etats doivent absolument faciliter le dialogue intersectoriel (agriculture, élevage, environnement et décentralisation), favoriser la mise en cohérence de leurs politiques, et accompagner les paysans dans la gestion du risque lié à la transition afin qu'ils puissent atteindre l'équilibre financier au bout de 2-3 ans.*

L'agroécologie aujourd'hui n'est plus une option : elle offre une véritable perspective d'évolution des territoires agricoles, permettant l'atteinte des objectifs de développement durable dont l'objectif 15 (cible 15.3) sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Elle permet de considérer les zones dégradées pas uniquement au regard des 3 indicateurs proposés par la CNULCD (occupation des terres et couvert végétal, productivité des terres et taux de carbone dans les sols), mais bien au regard des potentialités de vie qu'elles offrent à leurs populations. L'agroécologie, que ce soit à travers ses principes fondateurs ou à travers sa déclinaison en pratiques de terrain, doit être une source d'inspiration pour les politiques publiques, aux échelles nationales et internationales, en considérant l'ensemble des services qu'elle peut rendre pour l'environnement, l'homme et la planète.

Les objectifs à atteindre sont pour 2030 :

L'agroécologie doit jouer sa part, donnons-lui les moyens !

³³ Voir la dynamique Désertif'actions 2022 sur le site dédié : www.desertif-actions.org

